



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 mars 2000

Tarifs municipaux

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 20 Mars 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 Mars 2000

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200131

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mars 2000

Finances Budget Comptabilité

Tarifs municipaux

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Vous sont proposés les tarifs municipaux pour l'exercice 2000 s'appliquant au Budget Principal de la Ville (eaux pluviales) et aux Budgets annexes (Service Extérieur des Pompes Funèbres, crématorium et eau).

L'évolution des tarifs proposés est en moyenne conforme aux prévisions fixées dans la note de cadrage, soit une hausse de 0,5 % - hausse inférieure à celle de l'inflation (1,1 % sur l'année 1999). Seuls certains présentent un taux d'évolution différent afin de s'adapter au mieux à la réalité et prendre en compte la situation des usagers.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Adopter les tarifs présentés sous forme de tableaux annexés à cette délibération et dont la date d'entrée en vigueur est précisée pour chacun d'entre eux.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	35
Contre :	0
Abstention :	7
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)